

1. Organisez la fermeture temporaire de votre cabinet

- Annulez tous les rendez-vous prévus sur les 15 prochains jours (durée susceptible d'évoluer en fonction des directives gouvernementales), y compris les visites à domicile
- Prévenez l'ensemble de votre patientèle de la fermeture temporaire de votre cabinet jusqu'à nouvel ordre
- Faites un transfert de ligne téléphonique pour être joignable et répondre aux questions de vos patients

2. Réalisez au plus vite les démarches pour assurer la pérennité de votre cabinet

- Demandez un arrêt de travail si vous êtes concerné par une des situations suivantes :
 - contaminé par le coronavirus
 - en période d'isolement car ayant été en contact rapproché avec une personne diagnostiquée positive en coronavirus
 - garde d'enfant de moins de 16 ans ou en situation de handicapCommencez la démarche sur declare.ameli.fr
- Pour bénéficier du report de l'échéance mensuelle du 20 mars des charges URSSAF, dont le montant sera lissé sur les échéances à venir (avril à décembre), connectez-vous à votre espace en ligne URSSAF et adressez un message via la rubrique "Une formalité déclarative" > "Déclarer une situation exceptionnelle"

3. Préparez au mieux la période post épidémie

- Reprogrammez tous les rendez-vous annulés
- Prévenez votre patientèle de l'évolution de votre activité (sur votre fiche Doctolib, par e-mail ou autres)
- Anticipez une forte demande de consultations dès la fin de la période de confinement en augmentant vos plages d'ouverture
- Restez visible auprès des patients, en maintenant à jour votre profil sur Doctolib

4. Restez informé(e)s

- Retrouvez les communications du gouvernement (gouvernement.fr/info-coronavirus)
- Consultez la rubrique "À lire COVID-19" dans votre agenda Doctolib si vous êtes partenaires
- Retrouvez les discussions des ostéopathes sur la Communauté Doctolib (community.doctolib.com)